

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Meyo-Kyè : trois dealers interpellés à la frontière Gabon-Cameroun



Photo: DR

**Les trois dealers présumés, placés sous mandat de dépôt à la prison du Peloton à Oyem.**

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

LES agents de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè ont, lors d'une opération de contrôle le 5 février dernier, interpellé trois individus détenteurs de plusieurs ballots de chanvre indien, qu'ils disent s'être procurés au Cameroun. Les trois individus, tous de nationalité gabonaise, ont été identifiés : Steeve Nya-Minko, Jovani Ntsame Obiang alias "Was-kid" et Léandre Ntsame Methogo. Ce trio, rapporte une source proche du dossier, se rend habituellement à Kye-Ossi, au Cameroun en passant par le village Alène-Efou-

lame, pour se ravitailler en chanvre indien, dans le but de le revendre aux consommateurs à Bitam. Pour déjouer la vigilance des forces de sécurité, les intéressés empruntent des pistes et traversent le fleuve Kyè en pirogue, pour se retrouver au Cameroun. Là-bas, ils retrouvent leurs associés d'affaires. Une fois le produit réceptionné, il est acheminé d'abord à Bitam puis à Libreville pour être vendu, a avoué l'un des dealers présumés, Jovani Ntsame Obiang. Qui précise que lui et ses compères exercent ce business depuis longtemps. " Souvent, lorsque nous revenons avec le produit, nous n'empruntons jamais

les véhicules au risque de nous faire prendre. Nous marchons toute la nuit à travers les sentiers de la forêt. C'est plus sûr pour nous. Malheureusement nous avons été arrêtés parce que cette fois-ci nous avons emprunté

un véhicule ", indique-t-il. Avant de confier que c'est grâce à l'argent de la commercialisation de ce produit prohibé en République gabonaise qu'ils réussissent à nourrir leurs familles respectives et à joindre les deux bouts.

C'est grâce à la vigilance des gendarmes de la brigade de Meyo-Kye que les trois dealers ont été interpellés. Ils seraient même organisés en réseau bien huilé. Depuis le Cameroun, Bitam et Libreville, ces dealers présumés de

chanvre indien disposent des antennes qui leur permettent de mieux gérer ce trafic, a confié une source policière. Le trio a été écroué vendredi passé à la prison centrale d'Oyem, en attendant d'être jugé.



### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement	:	13 février 2023
Appel d'offres	:	N°AO006-0123-FMCT
Nom du projet	:	Conception-Réalisation : Réaménagement du carrefour Jeanne Ebori et raccordement à la Baie des Rois
Source de financement	:	FMCT

#### 1. OBJET

La société Façade Maritime du Champ Triomphal lance un appel d'offres pour la **Conception et la réalisation en vue du réaménagement du carrefour Jeanne Ebori et raccordement à la Baie des Rois.**

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier de candidature peut être retiré à l'adresse ci-dessous, contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce montant est de 100 000 FCFA pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL**  
Boulevard du bord de mer  
B.P. 879 LIBREVILLE GABON  
Contact-fmct@fmct-gabon.com  
Tel. 076 50 11 52

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 15 mars 2023 à 12h (heure de Libreville - Gabon) au plus tard** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus 5 ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 8. OUVERTURE DES PLS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents **le 15 mars 2023 à 14h.**

L'Administrateur-Directeur Général de FMCT

  
Emmanuel NGOUA EDANE

Le Directeur Général des Marchés Publics

  
Eugène Pénafort MINTSA OYAME